ÉDOUARD MONTPETIT
CÉGEP D'AVENIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 9 septembre 2026, à 18 h 00, à la salle F-20 du CTA de l'École nationale d'aérotechnique situé au 5555, rue de l'ÉNA à Longueuil.

Sont présent(e)s :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, membre du personnel enseignant
Josée P. Carbonneau, parent de personne étudiante
Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
Geneviève Héon, diplômée préuniversitaire
Manon Lapierre, personnel de soutien
Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Nathalie Lelièvre, parent de personne étudiante
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Patrick Monarque, secteur entreprises
Janick Morin, membre du personnel enseignant
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Édouard Spriet, secteur activités entreprises

Sont absent(e)s :

Aya Anzer, personne étudiante du secteur préuniversitaire
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Max Jutras, personne étudiante du secteur technique, Cégep
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Ézékiel Laroche, personne étudiante du secteur technique, ÉNA
Julie Loslier, secteur socio-économique

Sont invité(e)s :

Mélanie Chaussé, directrice des communications et affaires corporatives
Geneviève Déry, directrice du développement institutionnel et partenariats stratégiques
Jasmine Dupont, directrice des ressources matérielles
Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et services aux entreprises
Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires

François Lefebvre, directeur des ressources financières
Conrad Rosenburg-McCardell, directeur de l'ÉNA par intérim
Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information
Catherine Brodeur, directrice adjointe à la Direction des études
Marc Lamontagne, coordonnateur du département de philosophie, Direction des études

Benoit Lecours préside l'assemblée et Mélanie Chaussé, agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 03.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 septembre 2026 a été transmis aux membres du conseil d'administration.

PROJET D'ORDRE DU JOUR			Points
1.	**Adoption de l'ordre du jour**		Décision
2.	**Procès-verbaux des assemblées précédentes**		
	2.1	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 juin 2026	Décision
	2.2	Tableau de suivi des procès-verbaux du conseil d'administration	Information
3.	**Reconductions des mandats des membres du Comité d'éthique de la recherche et nouveau modèle d'évaluation simplifié des projets multi-établissement** Présenté par : Marc Lamontagne, Catherine Brodeur		Décision
4.	**Présentation du rapport annuel amendé du CER-CEM 2025-2026** Présenté par : Marc Lamontagne		Décision
5.	**Approbation de la nomination des membres de la Commission des études pour 2026-2027** Présenté par : Emmanuelle Roy		Décision
6.	**Informations**		Information
	6.1	Retour sur la Rentrée – Automne 2026 Présenté par : Emmanuelle Roy	
7.	**Correspondance**		Information
8.	**Suivi concernant la composition du conseil d'administration** Présenté par : Mélanie Chaussé		
	8.1	Élection pour la vice-présidence	Décision
	8.2	Élection pour le comité exécutif (1 membre externe)	Décision
9.	**Suivi des projets majeurs**		
	9.1	Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation Présenté par : Hélène Bailleu	Information
	9.2	Projet d'AéroCampus Présenté par : Hélène Bailleu	Information

10. **Date de la prochaine séance** Information

11. **Levée de la séance** Décision

26-CA-061 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;
ATTENDU la recommandation de la présidence;

Isabelle Desrochers-Galipeau, appuyée par Geneviève Héon, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 septembre 2026 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2026

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 juin 2026 a été transmis aux membres.

26-CA-062 PROPOSITION

Nathalie Lelièvre, appuyée par Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 juin 2026 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 TABLEAU DES SUIVIS – RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dépôt du tableau des suivis du conseil d'administration.

3. RECONDUCTIONS DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ET NOUVEAU MODÈLE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉ DES PROJETS MULTI-ÉTABLISSEMENT

Le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains du cégep Édouard-Montpetit (CER-CEM) a pour mandat d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains, réalisés au Cégep ou ailleurs par ses membres, et d'en assurer le suivi. Il a donc le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition de recherche ou poursuite de projet. Les décisions du CER-CEM doivent s'inspirer des normes éthiques de la *Politique sur l'éthique de*

la recherche avec des êtres humains du Cégep (2013) (ci-après « la Politique »), laquelle se fonde sur l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2).

Le CER-CEM, selon la Politique du Cégep, se compose de cinq ou six membres[1], dont les mandats sont de deux ans, et il doit respecter les exigences suivantes :

- deux ou trois personnes possédant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER-CEM;
- une ou deux personnes possédant des connaissances suffisantes en éthique;
- une personne possédant des connaissances suffisantes en droit. La présence de cette personne aux réunions est facultative pour toute recherche autre que biomédicale et obligatoire pour la recherche biomédicale. Elle ne peut être le conseiller juridique de l'établissement ni son gestionnaire de risque;
- une personne provenant de la collectivité desservie par le Cégep, mais qui n'est pas affiliée à ce dernier.

En plus de leur expertise respective, il est souhaité que les membres, conformément à la Politique, aient une formation et une expertise suffisantes pour poser un jugement éclairé sur l'éthique des projets de recherche qui leur sont soumis.

Le CER-CEM a été mis sur pied le 10 février 2012, date à laquelle les membres ont été nommés par le conseil d'administration (CA) pour un mandat renouvelable de deux ans. La plus récente nomination de membres a été effectuée par le CA à la séance du 12 juin 2024. Les mandats de tous les membres réguliers et suppléants arriveront à échéance le 30 juin prochain. Les six membres réguliers et les trois membres suppléants ont confirmé qu'ils désirent renouveler leur mandat pour deux années supplémentaires.

Mise en contexte pour le nouveau modèle d'évaluation simplifiée des projets multiétablissements

Certains projets de recherche se déroulent sous plusieurs autorités, soit parce que des cochercheurs d'un même projet sont rattachés à des établissements différents, soit parce que les collectes de données ont lieu sur plusieurs sites. Jusqu'en 2022, l'EPTC exigeait une évaluation éthique indépendante par chacun des CER des établissements concernés lorsqu'aucune entente officielle entre ceux-ci ne permettait d'effectuer une reconnaissance des certificats éthiques. L'EPTC2, dans sa version révisée de 2022, introduit désormais un nouveau modèle[2] qui promeut la simplification de l'évaluation de l'éthique de la recherche à risque minimal relevant de plusieurs autorités. En effet, on encourage fortement les établissements à simplifier l'évaluation de l'éthique des projets à risque minimal en faisant appel à la *reconnaissance* de la certification éthique initiale, sans qu'il soit nécessaire de conclure des ententes officielles entre les établissements, ce qui évite ainsi les répétitions d'évaluation. L'EPTC 2 considère que généralement, il est peu probable qu'une répétition d'évaluation offre des protections supplémentaires substantielles aux participants; elle pourrait aussi causer des retards qui diffèreraient l'accès aux avantages de la recherche.

[1] La composition du comité au cours des dernières années était de six membres réguliers.
[2] Qui devient le modèle 3 dans la liste des modèles.

Au cégep Édouard-Montpetit, l'adhésion depuis 2020 à l'*Entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains* (ci-après l'Entente intercollégiale) de la Fédération des cégeps permet au CER-CEM d'effectuer des reconnaissances de certifications pour les projets relevant d'une vingtaine d'établissements collégiaux signataires. Toutefois, d'autres projets à risque minimal relevant de plusieurs autorités sont reçus au CER-CEM pour évaluation, mais n'entrent pas dans le cadre de cette entente, car provenant d'établissements non-signataires. Le CER-CEM, dans une volonté de suivre le nouveau modèle promu par l'EPTC 2, a donc effectué un projet pilote de reconnaissances éthiques pour ces recherches, même si ce modèle d'évaluation n'est pas officialisé dans la Politique du Cégep, qui date de 2013. Dans l'attente que celle-ci soit révisée pour refléter les modifications apportées à l'EPTC2 2022, l'approbation du CA est sollicitée pour que le CER-CEM puisse faire pleinement usage de ce nouveau modèle d'évaluation.

26-CA-063 PROPOSITION

ATTENDU que le Cégep doit s'assurer, conformément à sa *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*, que toutes les activités de recherche avec des êtres humains auxquelles son nom est associé s'exercent selon une éthique irréprochable;

ATTENDU que le Cégep doit veiller à maintenir une composition du comité d'éthique de la recherche conforme à sa politique ;

ATTENDU que le comité relève de la plus haute autorité de l'établissement, à savoir le conseil d'administration, et que ce dernier doit procéder à la nomination des membres du CER-CEM et entériner leur rôle ;

ATTENDU que les six membres réguliers et les deux membres suppléants désirent renouveler leur mandat pour deux années supplémentaires ;

ATTENDU les modifications apportées à l'EPTC2 2022 qui encouragent la simplification de l'évaluation de l'éthique de la recherche à risque minimal relevant de plusieurs autorités ;

ATTENDU les recommandations de la Direction générale ;

Josée P. Carbonneau, appuyée par Édouard Spriet, de reconduire les mandats des membres réguliers suivants jusqu'au 30 juin 2028 :

- **M. Jakub Sawicki, connaissances en méthodes et disciplines de recherche dans le domaine des sciences biologiques;**
- **Mme Julie Lefebvre, connaissances en méthodes et disciplines de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales;**
- **Mme Marie Beauchamp, connaissances en méthodes et disciplines de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales;**
- **M. Marc Lamontagne, connaissances en éthique;**
- **M. Jérémy Dion-Bernard, connaissances en droit;**
- **M. Jimmy De Santis, représentant de la collectivité.**

De reconduire les mandats des membres suppléants suivants jusqu'au 30 juin 2028 :

- **Mme Hiba Qchiqach, représentante de la collectivité;**
- **Mme Rachel Taillefer, représentante de la collectivité.**

D'autoriser le CER-CEM à poursuivre, tel qu'amorcé en 2025-2026 dans le projet pilote, les reconnaissances de certifications éthiques délivrées pour des projets de recherche à risque minimal par des CER de cégeps qui ne font pas partie de l'Entente intercollégiale de la Fédération des cégeps ou par des CER universitaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS 2025-2026 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE, AMENDÉ

Marc Lamontagne, président du comité d'éthique de la recherche (CÉR), dépose le Rapport annuel amendé des activités du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains pour l'année 2025-2026. Il répond aux questions des membres.

Le dépôt de ce rapport est effectué conformément aux articles 5.2.3 et 8.6 de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep, qui prévoit le dépôt du rapport annuel des activités du comité au conseil d'administration du Cégep.

Ce rapport remplace celui qui a été déposé lors de la séance du conseil d'administration du 10 juin 2026.

5. APPROBATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR 2026-2027

Le *Règlement de la Commission des études* (Règlement numéro 7), adopté par le conseil d'administration le 19 avril 2016, puis amendé lors de la présente réunion du 12 juin 2024, prévoit ce qui suit pour la composition de la Commission des études et la nomination des membres :

3. Composition de la Commission des études

3.1. Membres

La Commission des études est composée de vingt-trois (23) membres, soit :

3.1.1. le directeur des études qui en est le président;
3.1.2. quatre (4) membres du personnel du Cégep, responsables des programmes d'études, nommés par le Conseil;
3.1.3. onze (11) enseignants, préférablement des coordonnateurs de programme d'études, ou des enseignants des disciplines maîtresses siégeant aux comités de

programme, ou à défaut, d'autres enseignants des disciplines maîtresses, provenant des programmes ou groupes de programmes suivants :

a) un (1) du programme de *Sciences de la nature*
b) un (1) du programme de *Sciences humaines*
c) un (1) du groupe *Arts et lettres* et *Arts visuels*
d) trois (3) de la *Formation générale :*
   - *un (1) Littérature et français*,
   - *un (1*) *Philosophie,*
   - *un (1) Éducation physique et Langues*
e) un (1) du groupe *Technologie de l'électronique*, *Techniques* d'*intégration multimédia* et *Techniques de l'informatique*
f) un (1) du groupe *Techniques de prothèses dentaires, Techniques de denturologie et Techniques d'hygiène dentaire*
g) un (1) du groupe *Soins infirmiers, Technologie de radiodiagnostic* et *Techniques d'éducation à l'enfance*
h) un (1) du groupe *Techniques d'orthèses visuelles*, *Techniques de comptabilité et de gestion* et *Gestion de commerces* ;
i) un (1) provenant des programmes *Techniques de génie aérospatial*, *Techniques de maintenance d'aéronefs* et *Avionique*

3.1.4. un (1) membre de l'exécutif du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit, nommément le vice-président des affaires pédagogiques, ou, en cas d'absence, un substitut;

3.1.5. trois (3) étudiants inscrits à temps plein à un programme d'études nommés conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* et provenant d'un programme d'études préuniversitaires, d'un programme d'études techniques et d'un programme d'études techniques de l'ÉNA;

3.1.6. deux (2) membres du personnel professionnel, provenant préférablement des services pédagogiques;

3.1.7. un (1) membre du personnel de soutien et un substitut, provenant préférablement des services pédagogiques.

3.2. Nomination

3.2.1. Les candidatures émanant des professeurs siégeant aux comités de programmes et de la table de concertation – selon les règles établies par chacun - sont acheminées à l'assemblée générale du mois d'avril de chaque année aux fins d'élection de la délégation professorale à la Commission des études, et ce, pour des mandats de deux ans.

3.2.2. Les enseignants mentionnés à l'article 3.1.4 sont élus membres de leur exécutif par l'ensemble des enseignants au cours d'une assemblée générale du Syndicat.

3.2.3. Les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont élus par l'ensemble du personnel appartenant à leur groupe respectif au cours d'une assemblée extraordinaire tenue à la demande écrite du secrétaire du conseil d'administration.

3.2.4. La désignation des membres de la Commission des études se fait normalement en mai de chaque année et ces nominations sont entérinées par le conseil d'administration à sa dernière assemblée de l'année scolaire.

3.3. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du personnel siégeant à la Commission des études est de deux (2) ans à l'exception des étudiants dont le mandat est d'un (1) an. Les mandats peuvent être renouvelés. De plus, exception faite du cas où un membre a perdu sa qualité à siéger, les membres demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

3.4. Vacance, démission, perte de qualité

En cas de vacance, démission ou perte de qualité, une autre personne est nommée ou élue, selon les dispositions de l'article 3.2 pour terminer le mandat initial.

26-CA-064 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement de la Commission des études* ;
ATTENDU que les personnes désignées sont élues par l'ensemble de leurs pairs au cours d'assemblées tenues conformément au *Règlement de la Commission des études* et représentent les diverses catégories de membres du personnel tel que le stipule l'article 3.1 du *Règlement de la Commission des études* ;
ATTENDU la recommandation de la Commission des études ;

Geneviève Héon, appuyée par Isabelle Desrochers-Galipeau, propose à l'assemblée d'entériner les nominations des personnes suivantes à titre de membres de la Commission des études pour l'année 2026-2027 :

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2026-2027

Représentation	Membres
Présidence	Mme Emmanuelle Roy, directrice des études
Secrétaire	M. Vincent Michel, professeur au Département de propulseur
Responsables des programmes d'études	Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études – ÉNA Mme Mélanie Lavallée, directrice adjointe des études – Longueuil M. Hugues Gilbert, directeur adjoint des études – Longueuil Mme Amélie Laplante, direction adjointe des études – Longueuil
Personnel professionnel	Mme Émilie Germain, conseillère pédagogique, DFCSAE (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027) Mme Sophie Larivière, conseillère pédagogique, DÉ (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)

Personnel de soutien	Mme Manon Lapierre, technicienne en administration – ÉNA – (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Personnes étudiantes	À venir, programme d'études ÉNA Aya Anzer, programme d'études préuniversitaires Max Jutras, programme d'études techniques

Personnel enseignant provenant des programmes (ou groupes de programmes) suivants :	
Représentation	**Membres**
Sciences de la nature	M. Jean-Philippe Beauchamp, professeur au Département de mathématiques (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Sciences humaines	Mme Marie Wright-Laflamme, professeure au Département de sociologie (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Arts, lettres et communication Arts visuels	M. Nicholas Cotton, professeur au Département de littérature et de français (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Technologie du génie électrique Techniques d'intégration multimédia Techniques de l'informatique	M. Charles Tounou, professeur au Département de technologie du génie électrique – Réseaux et télécommunications (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Techniques d'hygiène dentaire Techniques de denturologie Techniques de prothèses dentaires	Mme Julie Jacob, professeure au Département de techniques de prothèses dentaires (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Techniques d'éducation à l'enfance Techniques d'éducation spécialisée Soins infirmiers	Mme Caroline Crépeau, professeure au Département de techniques d'éducation à l'enfance (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)
Optique et lunetterie Techniques d'administration et de gestion Technologie de radiodiagnostic	Mme Julie B. Côté, professeure au Département d'optique et lunetterie (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Techniques de l'avionique Techniques de génie aérospatial Techniques de maintenance d'aéronefs Aircraft Maintenance Technology	M. Vincent Michel, professeur au Département de propulseur (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028)

Formation générale	M. François Harvey, professeur au Département de littérature et de français (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027) M. Thierry Layani, professeur au Département de philosophie (mandat : session d'automne 2026 à la session d'hiver 2028) Mme Kim Barette St-Martin, professeure au Département d'éducation physique (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)
Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM)	M. Michel Nareau, vice-président aux affaires pédagogiques (mandat : session d'automne 2025 à la session d'hiver 2027)

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. INFORMATIONS

6.1 RETOUR SUR LA RENTRÉE – AUTOMNE 2026

Emmanuelle Roy, directrice des études, fait un suivi sur l'activité Cap sur la rentrée 2026.

Les 19 et 20 août dernier avait lieu l'événement Cap sur la rentrée. L'activité a permis d'accueillir près de 1100 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants au cégep Édouard-Montpetit. À travers les activités organisées par leur programme, ils ont pu découvrir leur nouvel environnement d'études, faire connaissance avec leurs collègues de classe et amorcer cette nouvelle étape de leur parcours.

7. CORRESPONDANCE

Le 19 juin 2026, le président du conseil d'administration a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, l'informant que conformément au Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes 2026-2027, une somme totale de 9 344 820 $ est accordée au Cégep Édouard Montpetit à titre d'allocations normalisées pour l'exercice financier 2026-2027, soit 6 824 708 $ pour le volet des infrastructures et 2 520 112 $ pour le volet des ressources informationnelles.

Les allocations normalisées annuelles octroyées sont mises à la disposition du Cégep pour l'exercice courant, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, au même titre que le niveau d'investissement. Les allocations normalisées annuelles non utilisées pourront être transférées à l'exercice financier suivant, ce qui signifie que ces fonds seront disponibles pour les périodes futures, sous réserve d'obtenir les niveaux d'investissement annuels suffisants pour leur utilisation.

En ajout à cette somme et en accord avec l'engagement du Ministère concernant le Plan d'action 2022-2027 - Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, un montant supplémentaire de 82 600$ est accordé pour l'exercice financier 2026-2027 afin de soutenir vos interventions portant sur la sécurité des personnes et des lieux sur les campus.

Pour l'exercice financier 2026-2027, le Cégep se voit octroyer un niveau d'investissement pour le volet des infrastructures de 12 453 463 $. Ce montant inclut tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures, soit les allocations normalisées et les nouvelles initiatives.

Pour cette même année, le niveau d'investissement permis pour le volet des ressources informationnelles est de 2 520 112 $. Le détail de ces annonces et de ces niveaux d'investissement est présenté en annexe. Par ailleurs, afin de permettre une meilleure prévisibilité dans la planification des travaux futurs, les niveaux d'investissement préliminaires pour les exercices financiers 2027-2028 et 2028-2029 sont également joints.

Le 26 juin 2026, le président du conseil d'administration a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, l'informant que l'allocation initiale des cégeps sera de 3 224,7M$ soit une hausse de 268,2 M$ par rapport à l'année précédente.

Ce montant inclut les nouvelles mesures de 3,5 M$ annoncées dans le cadre du budget 2026-2027, soit:

- 1,5 M$ pour bonifier l'offre de formation courte dans le domaine de l'éducation à l'enfance;
- 2,0 M$ pour prolonger la gratuité de la reconnaissance des acquis et des compétences en éducation à l'enfance.

De plus, d'autres mesures ont été reconduites pour l'année scolaire 2026-2027 afin de poursuivre les initiatives mises en place par le ministère de l'Enseignement supérieur dans les établissements d'enseignement supérieur pour contribuer au développement du potentiel de chaque étudiante et étudiant et au développement d'une société prospère.

La prolongation de ces mesures totalise 40, 1 M$, soit :

- 33,6 M$ pour le Plan d'action à la réussite à l'enseignement supérieur;
- 6,5 M$ pour le Plan d'action sur la santé mentale en enseignement supérieur.

Les règles budgétaires 2026-2027 incluent également un montant rétroactif de 0,7 M$ pour la clause d'ajustement salarial prévue dans les conventions collectives.

Le 8 juillet 2026, le président du conseil d'administration a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, l'informant qu'en 2022, le Cégep Édouard Montpetit a reçu l'autorisation d'offrir le programme d'études actualisé Technologie de génie électrique- Réseaux et télécommunications (243.F0).

En suivi de cette actualisation, une aide financière globale et maximale de 455 522 $ a été accordée afin de répondre à nos besoins en investissement pour l'aménagement des locaux nécessaires à ce programme d'études. Cette aide financière est consentie en vertu de l'annexe budgétaire 1010 « Besoins en locaux engendrés par le développement de programmes d'études et l'extension de l'offre de programmes existants » du Régime budgétaire d 'investissement des cégeps et procédures afférentes.

Notre niveau d'investissement pour l'année 2026-2027 sera rehaussé de 455 522 $.

Le 14 juillet 2026, le président du conseil d'administration a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, l'informant de l'approbation du programme d'études Soins infirmiers (180.Al) menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et que, conf01mément à l'article 6 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, c. C-29), le cégep Édouard Montpetit est autorisé à l'offrir.

Le Cégep pourra offrir ce programme d'études à compter de l'automne 2027 de manière facultative et devra obligatoirement l'offrir à partir de l'automne 2029. Dès lors, le programme d'études Soins infirmiers (180.A0) sera sans nouvelle inscription.

Une allocation de 416 200 $ est accordée pour l'acquisition des équipements nécessaires à la mise en œuvre du programme d'études Soins infirmiers (I80.Al). Cette somme a été déterminée en fonction d'un devis de 380 étudiantes et étudiants inscrits au programme d'études. Cette allocation s'inscrit dans le cadre de l'annexe budgétaire I008 « Besoins en équipements engendrés par le développement de programmes d'études et l'extension de l'offre de programmes existants » du Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes.
Nos niveaux d'investissement seront ainsi rehaussés de 166 500 $ pour l'année financière 2027-2028 et de 249 700 $ pour 2028-2029.

De plus, une aide financière maximale de 1 066 807 $ est octroyée en vertu de l'annexe budgétaire I010 « Besoins en locaux engendrés par le développement de programmes d'études et l'extension de l'offre de programmes existants ».

Le 17 juillet 2026, le président du conseil d'administration a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, l'informant qu'une aide financière maximale de 211 000 $ sera attribuée au Cégep Édouard-Montpetit pour l'année 2026-2027 dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes. Cette aide vise à soutenir la réalisation de l'activité « Cours d'ALS niveau 2 collégial ».

8. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTIONS

Mélanie Chaussé, secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la Liste des administrateurs en date du 20 août 2026 (document 08b).

8.1 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

Le processus d'élection du poste de vice-présidence est présidé par Mélanie Chaussé.

Mises en candidatures pour le poste de vice-président du conseil d'administration :

Nathalie Lelièvre propose sa candidature.

Nathalie Lelièvre est élue par acclamation à titre de vice-présidence.

Fin des mises en candidatures

26-CA-065 PROPOSITION

8.2 ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le processus d'élection d'un membre du comité exécutif est présidé Mélanie Chaussé.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 26 novembre 2025, stipule ce qui suit pour la composition du comité exécutif (article 5.1) :

5.1 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1.1 Le comité exécutif se compose des personnes suivantes :

5.1.1.1 La direction générale qui préside le comité;
5.1.1.2 La présidence;
5.1.1.3 La vice-présidence;
5.1.1.4 Deux membres en fonction du conseil qui ne sont ni membres du personnel ni étudiants;
5.1.1.5 Un membre en fonction du conseil qui est membre du personnel;
5.1.1.6 La direction des études.

5.1.2 Les membres du comité exécutif mentionnés aux alinéas 5.1.1.4 et 5.1.1.5 sont choisis par mode d'élection, présidée par le secrétariat du conseil, lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, dans en cas

de situation exceptionnelle, à l'assemblée subséquente et suivant les modalités suivantes :

5.1.2.1 Les personnes candidates sont mises en nomination sur proposition. Les personnes candidates mises en nomination doivent être présentes lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu, ou avoir fait part par écrit au secrétariat du conseil de leur intérêt à siéger au comité exécutif;

5.1.2.2 Le vote a lieu à main levée sauf lorsqu'un membre demande le vote à scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;

5.1.2.3 Le secrétariat du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare alors les élus. Le conseil peut désigner un ou plusieurs personnes scrutatrices pour assister le secrétariat.

Mises en candidatures pour le poste d'un membre externe du comité exécutif:

Josée P. Carbonneau propose sa candidature à titre de membre externe du comité exécutif.

Fin des mises en candidatures

26-CA-066 PROPOSITION

ATTENDU l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le mandat au comité exécutif du membre externe Josée P. Carbonneau est échu;

Josée P. Carbonneau est élue membre externe au sein du comité exécutif pour l'année scolaire 2026-2027.

9. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

9.1 PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Elle répond aux questions des membres.

Les administrateurs qui souhaitent être informés de l'évolution du projet sont invités à consulter le site web : Cégep en transformation et à s'abonner à l'Info-chantier s'ils le souhaitent (par l'entremise du même site).

9.2 PROJET D'AÉROCAMPUS

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'AéroCampus à l'ÉNA. Elle répond aux questions des membres.

10. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 7 octobre 2026, à 18 h 00, au local B-105 du Cégep. Un souper sera servi de 17 h 30 à 18 h 00.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 19 h 13.

Benoit Lecours
Président

Mélanie Chaussé
Secrétaire d'assemblée